

Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Lundi 18 décembre 2017 à 18h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 12 décembre 2017 s'est tenu à la mairie de Mizoën le lundi 18 décembre 2017 à 18H00.

Etaient présents : MICHEL Bernard, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel,

Excusés : MICHEL Gilbert (pouvoir à Florence GONON),

Secrétaire de séance : BEAUME Hugues,

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 08 décembre 2017. Monsieur Guy BERARD demande que soit rajoutées dans le compte-rendu au paragraphe « mise en conformité des refuges » les dépenses prévues pour la rénovation du refuge des Clots (cuisine et salle de bains), estimées à 4 000 € HT. Cet oubli est corrigé et le reste du compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TARIFS 2018 EAU ASSAINISSEMENT ET BRANCHEMENTS DIVERS

En préambule Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux entrepris par le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO) pour raccorder la commune au réseau d'assainissement coutent 340 166 € HT. Il précise que ce coût n'intègre que les réseaux créés ou repris entre le pont du Ferrand et la Fournela, les coûts pour relier le réseau du Freney et donc la STEP Aquavallée feront l'objet d'une prochaine programmation.

Monsieur le Maire présente le tableau des dépenses et recettes liés à la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement. Concernant l'eau, le service coûte 15 507 € pour 2017. La facturation du forfait annuel de 100 € rapporte 16 400 € à la commune. Les charges du service eau sont donc couvertes par le forfait de 100 € facturé aux usagers. Monsieur le Maire tient toutefois à rappeler que le montant du forfait eau ne respecte pas les préconisations de l'Agence de l'Eau qui demande qu'il soit facturé à 117 € / an et par usager.

Concernant le service d'assainissement, les travaux de raccordement du village au réseau collectif vont avoir pour conséquence dès 2018 de doubler la redevance versée au SACO, gestionnaire de ce service, qui sera alors de 43 159 € (contre 23 901 € pour 2017). La recette liée à l'encaissement du forfait assainissement fixé à 7€ est de 1 148 € pour 2017. Monsieur le Maire rappelle que le montant du forfait assainissement a été fixé à 7€ dès 2015 pour compenser la demande de l'Agence de l'Eau d'augmenter le tarif du forfait eau. Monsieur le Maire propose de fixer le tarif du forfait assainissement à 20 € / an et par usager. Après discussion, les membres présents acceptent une augmentation du tarif fixé à 10 €. Cette décision entrainera une augmentation des dépenses de la Commune de ~20 000 € non compensée par une augmentation des recettes. Des économies devront alors être réalisées sur d'autres postes du budget de la Commune comme les prestations aux habitants.

Monsieur le Maire insiste sur le transfert de la compétence eau/assainissement à la CCO prévu pour 2020 qui risque d'avoir pour conséquence une forte augmentation des prix des forfaits eau et assainissement, dont les montants seront alors décidés par la CCO. Une augmentation progressive serait plus acceptable par les usagers. La majorité des membres présents décident de laisser à la charge de la CCO l'augmentation significative des tarifs.

Monsieur le Maire invite les membres à se prononcer sur les tarifs 2018 branchements divers : branchement réseau collectif assainissement (hors matériel), branchement eau pluviales (connexion des chenaux au réseau collectif, hors matériel) et installation fosse septique (hors matériel). Après discussion et au vue de la faible utilisation de ces prestations, les élus décident de supprimer ces tarifs et donc la réalisation de ces prestations par les employés communaux.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée les tarifs 2018 des forfaits eau et assainissement :

Forfait eau reconduit à 100 € / an / compteur :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

Forfait assainissement fixé à 10 €/ an / compteur :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 6
- Nombre d'abstention : 2
- Nombre de contre : 2

Suppression des tarifs et prestations « branchement réseau collectif assainissement (hors matériel) », « branchement eau pluviales (connexion des chenaux au réseau collectif, hors matériel) » et « installation fosse septique (hors matériel) » :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

VOTE DES TARIFS 2018 PRESTATIONS DE SERVICE

Monsieur le Maire indique que les avancements d'échelon obligatoires des employés (tous les 2 ans au minimum) entraînent une augmentation de salaire pour ceux-ci et également une augmentation du tarif de la main d'œuvre pour la réalisation des prestations de service. Ainsi, il propose une légère augmentation des tarifs de prestations, tels que présentés ici :

| Prestations | Unité | 2018 | 2017 |
|--|--------------|-------------|-------------|
| Accessoires compresseur | Jour | 21,00 € | 20,00 |
| Bétonnière | Jour | 26,00 € | 25,00 |
| Brouette mécanique | Jour | 32,00 € | 31,00 |
| Broyeuse | 1/2 Jour | 10,00 € | 10,00 |
| Compresseur | Jour | 35,00 € | 34,00 |
| Compacteur | Heure | 24,00 € | 23,00 |
| Débrousailluse / Tronçonneuse | Heure | 25,00 € | 22,00 |
| Voyage de Dumper de fumier / compost | 1 Voy. | 13,00 € | 12,00 |
| Voyage de camion de fumier / compost | 1 Voy. | 21,00 € | 20,00 |
| Groupe électrogène | Jour | 22,00 € | 21,00 |
| Chariot élévateur | Heure | 24,00 € | 23,00 |
| Motofaucheuse | 1/2 Jour | 60,00 € | 60,00 |
| Pompe à eau | Jour | 20,00 € | 20,00 |
| Pelle Araignée | Heure | 30,00 € | 28,00 |
| Prestation manuelle technique | Heure | 29,00 € | 26,20 |
| Dumper 4x4 | Heure | 26,00 € | 25,00 |
| Tractopelle | Heure | 30,00 € | 29,00 |
| Voyage petit camion à l'heure | 1H | 28,00 € | 27,00 |
| Voyage Trafic ou petit camion sur Bourg d'Oisans | 1 Voy. | 50,00 € | 50,00 |
| Voyage avec Unimog à l'heure | 1H | 28,00 € | 27,00 |
| Voyage avec Unimog sur Bourg d'Oisans | 1 Voy. | 50,00 € | 50,00 |

Monsieur Daniel VIN s'interroge quant à la fréquence d'utilisation de ces prestations. Monsieur le Maire reconnaît que de moins en moins d'habitants utilisent ces prestations mais que certaines connaissent toujours le même succès (voyage de fumier, transport de matériau depuis Bourg d'Oisans, ...).

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée les tarifs 2018 des prestations de service :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

SECURITE DE LA VOIE COMMUNALE : MURS DE SOUTÈNEMENT BERGERIE TRAVAUX ET PLAN DE FINANCEMENT MODIFIÉ

Monsieur le Maire rappelle que les membres ont approuvés la réalisation des travaux de confortement des murs de soutènement de la voie communale à la bergerie. Ces travaux n'ont pas été réalisés en 2017, compte tenu des travaux sur le bâtiment de la mairie. L'appel d'offre va donc être lancé début 2018 et ce décalage permet de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) axe 1 sécurité de la voie communale pour 20 % qui viendrait diminuer l'autofinancement de la commune porté ainsi à 20 % (au lieu de 40%). Le plan de financement serait ainsi modifié comme suit :

| | |
|--|-------------|
| - Coût de l'opération HT..... | 47 000,00 € |
| - Subvention du Département de l'Isère 40 %..... | 18 800,00 € |
| - Subvention de la CC Oisans 20 %..... | 9 400,00 € |
| - DETR 2018 20 %..... | 9 400,00 € |
| - Fonds libres de la Commune 20 %..... | 9 400,00 € |

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du plan de financement modifié :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

CONVENTION DE SERVICE COMMUN SEPEP

Monsieur le Maire rappelle qu'un Service commun existe depuis de nombreuses années au bénéfice des petites communes de l'Oisans pour l'Entretien des Paysages et des Espaces Publics (SEPEP). Ce service gratuit supporté par la CCO consiste pour Mizoën en la réalisation de travaux de débroussaillage, d'entretien des chemins et le prêt de la mini pelle pour le cimetière et autres travaux de voirie. Ce service doit faire l'objet d'une convention de régularisation entre la CCO et les communes bénéficiaires pour en fixer les modalités pratiques.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la convention de mise en œuvre du SEPEP :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

CONVENTION DE SERVICE COMMUN SIG

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'outil cartographique de consultation du cadastre et des réseaux (Système d'Information Géographique) utilisé par les services de la mairie est fourni par la CCO. Ce service proposé aux communes membres était jusqu'ici gratuit mais représente une charge financière pour la CCO qui propose que 30% de son coût soit supporté par les communes à compter de 2018 au prorata de leur population DGF, pour Mizoën le coût serait de 517 € par an. Cet outil est utilisé au quotidien pour la consultation du cadastre par le secrétariat pour les affaires courantes et au service des usagers.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la convention de mise en œuvre du SIG :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

PLANS TOPOGRAPHIQUE, PARCELLAIRES ET DE DIVISION

Monsieur le Maire expose un contentieux historique concernant la limite entre une parcelle communale AB793 et une parcelle privée AB479 qui a été mal reportée lors de la création du nouveau cadastre dans les années 60. Ce différend a de nouveau été mis en exergue cet été avec la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux rue Fay. Pour clore ce différend, Monsieur le Maire propose de faire réaliser par un géomètre un document d'arpentage et un plan de division. Ces prestations font l'objet d'un devis de 700 € HT de l'entreprise ATMO.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de création d'une voie sous le cimetière, Monsieur le Maire propose de faire réaliser des relevés topographiques pour permettre d'évaluer la faisabilité de cet accès. Il rappelle que ce projet a pour but d'optimiser l'utilisation du parking de la salle des fêtes dont l'accès serait plus aisé. Ces prestations font l'objet d'un devis de 1 200 € HT de l'entreprise ATMO.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des devis du géomètre ATMO à Bourg d'Oisans :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

SUBVENTION ASSOCIATION MAISON DES MARMOTTONS

Monsieur le Maire expose la demande de subvention formulée par la Maison des Assistantes Maternelles du Freney (MAM) via l'association Maison des marmottons. En effet, certaines assistantes maternelles du Freney se sont réunies en association pour accueillir les enfants de 0 à 3 ans en crèche. Si chaque assistante maternelle est rémunérée directement par les parents qui sont eux-mêmes remboursés par la CAF, l'association maison des marmottons a en charge les frais liés au fonctionnement de la structure commune d'activité (téléphone, assurance, mobilier, jeux, ...). Les locaux occupés par la MAM par convention appartiennent à la commune du Freney qui, conformément aux dispositions de cette convention, va demander à l'association un loyer à compter de 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité participe, au prorata de la fréquentation, aux frais de la garderie périscolaire et de l'accueil de loisir du mercredi après-midi. Cette participation, reversée au SIEPAF en charge de ces services, s'élève à ~800 € / enfant et par an. Le service de crèche proposé par la MAM complète l'offre de garde offerte aux parents et favorise l'implantation et le maintien des familles sur le territoire. Aussi, il propose de prendre en charge une partie des frais de la MAM à hauteur de 500 € / an et par enfant non scolarisé âgé de 0 à 3 ans.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la subvention à l'association maison des marmottons :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre de voix contre : 1

AUTORISATION DE MANDATER LES CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Monsieur le Maire retire cette délibération, des dépenses d'investissement nouvelles et non prévues n'étant pas programmées avant le vote du budget.

QUESTIONS DIVERSES

Carte communale

Conformément au débat de la dernière réunion du conseil, une réunion de travail pour l'élaboration de la carte communale aura lieu le mercredi 10 janvier 2018 à 18h30 en mairie.

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que l'ancienne municipalité a renoncé à percevoir la taxe d'aménagement et que cette décision n'a pas été réétudiée depuis 2011. Il propose que cette question soit abordée lors des réunions de travail pour la carte communale.

Collège des 6 vallées

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Principal du collège des 6 vallées informant de la participation de l'équipe féminine championne de France excellence UNSS 2017 du collège aux 1ers SCHOOLS WINTER GAMES de l'histoire organisés par l'Académie de Grenoble autour de la célébration des 50 ans des JO de Grenoble de 1968.

Tunnel du Chambon

Le tunnel est ouvert depuis vendredi 15/12 à 12h00. L'inauguration prévue le 16/12 à Mont de Lans a été reportée. Monsieur le Maire s'est étonné auprès du Département que celle-ci ne soit pas organisée sur la commune de Mizoën où se situe le tunnel. Il informe l'assemblée que le Département de l'Isère a décidé de conserver la viabilité de la RS1091 en devenant propriétaire du foncier. A suivre.

Paysages/Paysages

Le CAUE a proposé, dans le cadre d'un évènement culturel pour promouvoir le territoire dénommé « Paysages/Paysages », qu'une étude soit réalisée par les étudiants d'une école d'architecture et de design de Lyon. Cette étude a pour objectif de proposer des projets de mise en valeur et en lumière du patrimoine remarquable de la commune. Une première visite des étudiants aura lieu le 25 janvier. A l'issue de cette étude, la commune mettra en œuvre ou pas, les propositions des étudiants. Monsieur le Maire s'offusque quant à la réaction immédiate de la FRAPNA qui s'est saisie de ce projet et se dit y être vigilante avant même que l'étude ait commencée.

Dénomination des rues

Suite à la consultation des habitants réalisée début 2016 quant au nommage des rues, les élus ont reporté sur une carte les propositions de noms retenues. Les cartes ainsi renseignées seront présentées pour information aux habitants lors de la cérémonie des vœux de la municipalité.

Séance levée à 20h00

* / * / * / *

Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et invitent tous les habitants à la salle polyvalente le

Samedi 6 janvier 2018 à 19h00 à l'occasion des vœux du Maire

* / * / * / *